

Séance publique du 23 février 2004

Délibération n° 2004-1715

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) : Bron

objet : **Avenue Camille Rousset - Construction d'une conduite d'eau potable - Individualisation de l'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 février 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La requalification de l'avenue Camille Rousset à Bron est une opération qui doit intervenir à compter du quatrième trimestre de l'année 2004.

Avant la réalisation des travaux de voirie, il s'avère nécessaire de procéder au remplacement de la conduite d'eau potable vétuste existante dans l'emprise de la voirie.

L'opération correspondante comprend la réalisation de :

- 920 mètres de conduite d'eau potable en fonte ductile de diamètre 200 mm,
- 20 mètres de conduite d'eau potable en fonte ductile de diamètre 100 mm,
- 10 mètres de conduite d'eau potable en fonte ductile de diamètre 80 mm,
- 20 mètres de conduite d'eau potable en fonte ductile de diamètre 60 mm.

Son montant s'élèverait à :

montant total HT	597 826,09 €
TVA 19,60 %	117 173,91 €
montant total TTC	715 000,00 €

Le projet s'inscrit dans le cadre du renouvellement du réseau d'eau potable. Il contribuera à améliorer les interventions de l'exploitant et apportera un meilleur service à l'usager.

Les travaux se dérouleront de novembre 2004 à avril 2005, selon un phasage respectant les impératifs de l'opération de voirie.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle environnement le 3 février 2004 et du bureau restreint le 16 février 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

Décide de l'individualisation en dépenses de l'autorisation de programme globale 11 - eau potable sur l'autorisation de programme individualisée - Bron, avenue Camille Rousset, pour un montant total de 715 000 € TTC dont 117 173,91 € de TVA récupérable et l'affectation des crédits de paiements sur 2004 pour 100 000 € TTC et 615 000 € TTC pour 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,